

qui vont sur le pré ? Quelles sont donc les victimes si nombreuses dont la mort soit à déplorer ?

Un sénateur, de plus de bonne volonté que d'expérience, M. Hérold, je crois, a vu la jeunesse française se livrer avec passion au goût élégant et raffiné de l'épée, et aussitôt il a poussé un cri d'alarme qui a failli entraîner le pays dans un grand et sérieux malheur.

Sans savoir s'il ne donnait pas un attrait irrésistible à cette coutume abandonnée, il a frappé les duellistes de cinq ans de prison, la perte des droits politiques, et civils, aussi peut-être, que sais-je ? et quant aux témoins, ils seront traités de manière à donner aux plus hardis le désir de réfléchir.

Vous croyez ? Eh bien ! pas plus avant qu'après, on ne sacrifiera sa religion, ses amours ou son honneur à la crainte futile d'être emprisonné pendant quelques années.

On ne mène pas les Français par la crainte.

Pas plus après qu'avant, on ne supportera une insulte, et si la réparation devient plus difficile, elle sera implacable, voilà tout.

C'est ce qu'ont pensé et dit les esprits les plus froids et les plus judicieux de ce temps-ci, ceux qui connaissent le mieux le tempérament français, sa bravoure, sa délicatesse et aussi son irritabilité, sans parler de son esprit frondeur.

Le *Figaro* a donné un excellent article qui a dû rendre bien malade la malencontreuse proposition de M. Hérold ; et voilà qu'aujourd'hui un petit in 48 : *Le Duel, ses lois, ses règles, son histoire*, par M. Henri Vallée, est venu bel et bien l'enterrer. Espérons que ce sera à tout jamais.

Vous rappelez-vous ce bon Monsieur de Richelieu ? Il n'y allait pas de main morte. Pour un duel, la hache et le